

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

-----  
 DEPARTEMENT DU NORD

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Nombre de membres en exercice : 15</b>
<b>Date de la convocation : 20 décembre 2022</b>

**DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES**

**Séance du 29 décembre 2022**

L’an deux mil vingt-deux et le vingt-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

**Etaient Présents** : M.M. DUEZ P. – FOVEZ A. – M<sup>me</sup> DELAVAL MF. – BILLOIR R. – M<sup>me</sup> MORELLE V.– DENOYELLE M. – DECEUNINCK R. - M<sup>me</sup> SOURDEAU A. – M<sup>me</sup> FROMONT V. – M<sup>me</sup> BRENDLER L. – M<sup>me</sup> RUELLE N.– DUQUESNOY A.

Formant la majorité des membres en exercices.

**Etaient Absents** : NIEUWJAER M. – M<sup>me</sup> LEROY R.– M<sup>me</sup> BONNET M.

**Procurations** : M. NIEUWJAER M. pour M<sup>me</sup> DELAVAL MF.

**Secrétaire de séance** : BILLOIR R.

**OBJET** : Cimetière – fixation des prix des concessions funéraires

M. le Maire souhaite réviser le prix des concessions du cimetière communale. Les élus sont invités à se prononcer après avoir étudié les propositions détaillées dans le tableau ci-dessous:

	<b>Superficie</b>	<b>Durée d’occupation</b>	<b>Prix en €</b> <i>(Hors droits d’enregistrement)</i>
<b>Caveau communal</b>	-	Temporaire	Gratuit
<b>Caveau simple</b>	3,25 m <sup>2</sup>	Cinquantenaire (Renouvelable sur demande écrite)	800
<b>Caveau double</b>	6,50 m <sup>2</sup>	Cinquantenaire (Renouvelable sur demande écrite)	1 600
<b>Colombarium</b>	-	Cinquantenaire (Renouvelable sur demande écrite)	1 700
<b>Cavurne</b>	-	Cinquantenaire (Renouvelable sur demande écrite)	2 000
<b>Jardin du souvenir</b>	-	Perpétuité	Gratuit

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, de/d' :

- Valider les propositions de prix et de durée d'occupation des concessions funéraires du cimetière communale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR : 12 voix  - M. DUEZ P. - M. FOVEZ A. - M <sup>me</sup> DELAVAL MF. - M <sup>me</sup> MORELLE V. - M. NIEUWAER M. (par procuration) - M. DENOYELLE M. - M. DECEUNINCK R. - M <sup>me</sup> SOURDEAU A. - M <sup>me</sup> FROMONT V. - M <sup>me</sup> BRENDLER L. - M <sup>me</sup> RUELLE N. - M. DUQUESNOY A.	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : 1 voix  - M. BILLOIR R.
--	-------------	----------	--

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

VILLERS-EN-CAUCHIES, le 30 décembre 2022.

Le Maire, Pascal DUEZ



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le  
 Et de la publication le **09 JAN. 2023**

**09 JAN, 2023**

